

Vente par consultation publique sous pli cacheté
D'un bien appartenant à la commune d'Avesnes-les-Aubert
Situé 3B impasse Jules Ferry



DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 5 janvier 2023 à 12H00

Publicité de la mise en vente :

Site internet de la mairie : www.avesnes-les-aubert.fr

Affichage en mairie

Affichage à l'Office Notarial de Maître FORRIERE

OBJET

La commune d'Avesnes-les-Aubert, personne morale de droit public représentée par son maire, Alexandre BASQUIN organise une vente sous pli cacheté en vue de la cession amiable d'un bien communal appartenant à son domaine privé.

Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à cette vente le 7 octobre 2022.

CONSISTANCE DU BIEN

Il s'agit d'un local classé commercial ou industriel d'environ 78 m² sur une parcelle de 282 m² (cadastré B 479). Le bâtiment est mitoyen, adossé contre un atelier professionnel. Il est actuellement vacant.

Il s'agit d'un plain-pied de 3 pièces et toilettes.

Le bâtiment peut être à l'usage **professionnel** (de type bureau) ou **logement** (dans cette dernière hypothèse, **un changement d'affectation sera à opérer et un permis de construire à déposer en cas de travaux**).

ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Visites

Les candidats pourront visiter le bien uniquement le **mardi 06 décembre entre 10H00 et 10H30** et le **jeudi 08 décembre entre 14H00 et 14H30**. Rendez-vous sur place.

Ils sont invités, à leurs frais exclusifs, à procéder ou à faire procéder par leurs conseils, aux vérifications et audits d'ordre technique, administratif ou juridique qu'ils jugent opportun pour faire une offre d'acquisition. En conséquence, les candidats reconnaissent et acceptent qu'en soumettant une offre, ils ont obtenu les informations suffisantes pour faire cette offre sans réserve et sans demande de garantie de leur part.

Tout candidat s'engage à ne réaliser aucune réclamation sur la nature et la qualité du bien vendu.

Consultation du dossier

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune : www.avesnes-les-aubert.fr et à l'office notarial de Maître FORRIERRE.

Il comporte un diagnostic technique avant vente.

PROPOSITION DU CANDIDAT

Indication relative à la mise à prix initiale

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune d'Avesnes-les-Aubert a sollicité le service des Domaines pour procéder à l'évaluation de la valeur vénale du bien.

La mise à prix initiale correspond à l'estimation des Domaines, soit la somme de **36 000 €**.

Le prix d'acquisition mentionné dans l'offre du candidat sera exprimé en valeur nette de tout droit, frais ou taxes divers.

Présentation et contenu des propositions d'achat

La proposition du candidat devra prendre la forme d'une offre ferme et définitive d'acquérir à son profit le bien.

Le candidat doit préciser :

- S'il s'agit d'une personne physique :
 - Ses éléments d'état-civil
 - Sa profession
 - Sa situation matrimoniale
 - Ses coordonnées

Le candidat devra fournir avec son offre une copie de sa pièce d'identité.

- S'il s'agit d'une société ou d'une personne morale
 - Sa dénomination sociale
 - Son capital social
 - Son siège social
 - Ses coordonnées
 - Le nom du dirigeant ou représentant légal
 - Sa surface financière : C.A. pour les 3 dernières années
 - Sa déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années
 - L'extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés, au répertoire des métiers ou équivalent
 - Si le candidat entend financer tout ou partie de son acquisition par un prêt, préciser les références de l'organisme prêteur

Dans tous les cas, le candidat indiquera le mode de financement de l'acquisition, le montant du ou des prêts souscrits le cas échéant. En cas de financement par un prêt, le candidat fournira une attestation de son organisme de prêt.

Les offres seront envoyées par pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante, ou remises en main propre contre récépissé à :

Office notarial
« ANTHONY FORRIERRE NOTAIRE »
22, rue Pasteur
59129 AVESNES LES AUBERT

Le pli cacheté devra obligatoirement comporter la mention suivante en haut à gauche de l'enveloppe

NE PAS OUVRIR
VENTE DE BIEN COMMUNE D'AVESNES-LES-AUBERT

Date limite de présentation des propositions d'achat

Le jeudi 5 janvier à 12H00 (cachet de la Poste faisant foi)

Choix du candidat

La procédure d'instruction des candidatures est la suivante :

- . Dépôt des candidatures
- . Ouverture par le notaire et un représentant de la commune
- . Analyse et proposition au conseil municipal
- . Décision du conseil municipal
- . Courrier au candidat retenu

La proposition financièrement la plus avantageuse sera retenue.

Toute offre inférieure à l'estimation domaniale sera rejetée.

En cas d'égalité entre les candidats, le conseil municipal choisira l'acquéreur.

Validité de la proposition d'achat formulée par le candidat

L'offre de contracter faite par le candidat est ferme, non modifiable.

Un compromis de vente sera signé avec le candidat devant notaire.

Dans le cas où les conditions suspensives du compromis de vente (obtention d'un prêt...) seraient résolues et par conséquent que la signature de l'acte authentique de vente n'aurait pas lieu, le candidat arrivant en deuxième position sera retenu.

PAIEMENT DU PRIX ET DES FRAIS

Mode de paiement du prix

La commune informera par courrier transmis en recommandé avec accusé de réception le candidat retenu dans les 15 jours suivant le conseil municipal.

Le compromis de vente et l'acte authentique de vente seront ensuite réalisés par acte notarié, dans les meilleurs délais.

Le paiement doit être effectué comptant, en totalité, le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution et à l'interprétation du présent avis d'appel d'offre, seul sont compétents les tribunaux du ressort de la situation du bien immobilier.

